

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**  
**UNITE DE FORMATION**

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION:**  
**BACHELIER EN CONSTRUCTION**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 325306U31D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 303</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION : BACHELIER EN CONSTRUCTION**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de mettre en oeuvre des compétences techniques et humaines dans les conditions réelles d'exercice du métier de bachelier en construction ;
- ◆ de s'intégrer dans le milieu professionnel en participant à des tâches attribuées ;
- ◆ de rédiger un rapport de stage conformément aux consignes établies.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*En stage d'intégration professionnelle : bachelier en construction*

- ◆ présenter un rapport cohérent, mettant en évidence les liens entre sa formation et ses activités de stage comportant une analyse critique de son travail ;
- ◆ inclure une description correcte des activités de stage.

*En métré-planning-devis :*

*à partir d'un dossier de construction et en utilisant le support informatique et la documentation appropriée :*

- ◆ rédiger le métré d'une partie du dossier ou d'un projet simple ;
- ◆ établir le planning ;
- ◆ calculer le devis.

*En informatique appliquée aux sciences et aux technologies : exploitation et intégration de logiciels en utilisant les logiciels adéquats,*

- ◆ créer et employer un modèle de calcul simple ;
- ◆ créer et gérer un fichier de données ;
- ◆ créer un graphique ;
- ◆ automatiser une opération simple.

## 2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation : « *Informatique appliquée aux sciences et aux technologies : exploitation et intégration de logiciels* » (75 48 10 U31D1), « *Métre-planning-devis* » (32 31 07 U31D1) et « *Stage d'intégration professionnelle : bachelier en construction* » (32 53 05 U31D1) de l'enseignement supérieur technique de type court.

## 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 120 périodes

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement des activités professionnelles de formation du bachelier en construction	CT	I	20
<b>Total des périodes</b>			<b>20</b>

## 4. PROGRAMME

### 4.1. Etudiant

L'étudiant sera capable,

d'une manière générale,

- ◆ de respecter :
  - ◆ le règlement intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage,
  - ◆ les demandes de l'entreprise touchant à la confidentialité, l'exploitation des résultats, la propriété des créations éventuelles ;
- ◆ d'observer les dispositions relatives à la sécurité, à la circulation dans les locaux, sur chantier, dans l'entreprise et à l'utilisation du matériel mis à sa disposition ;
- ◆ d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- ◆ de communiquer avec la personne ressource dans l'entreprise et les collègues de travail ;
- ◆ de travailler en équipe en manifestant un esprit de collaboration ;
- ◆ de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;

- ◆ de respecter les dispositions convenues avec le personnel chargé de l'encadrement pour l'élaboration du rapport de stage ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités mettant en évidence les résultats de ses acquis.

sur le plan de la pratique professionnelle,

*En étant sensible au bien-être, à la sécurité, à l'hygiène au travail, à l'environnement, et aux aspects économiques et urbanistiques, dans le respect des consignes et des normes en vigueur et en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation,*

- ◆ de participer aux différents travaux du métier de manière constructive en se conformant aux instructions données parmi les tâches suivantes :
  - assurer la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou de plusieurs chantiers jusqu'à la garantie du parfait achèvement des travaux (devis, coût prévisionnel, installation de chantier, états d'avancement, planification, ...) ;
  - participer à l'élaboration et la réalisation des différents dossiers techniques de demandes administratives, d'adjudication et d'exécution (notes de calcul, plans, cahiers des charges, techniques spéciales ...) ;
  - concrétiser les résultats de calculs sous forme graphique ;
  - prévoir et organiser, à partir d'un dossier technique, les différents outils et moyens permettant l'exécution des travaux de constructions nouvelles, de rénovation et d'entretien dans les meilleures conditions de délais et de coûts ;
  - appréhender la dimension commerciale et financière de l'entreprise ;
  - établir les relations avec les différents partenaires externes (clients, fournisseurs, services administratifs, sous-traitants, ...) ou internes à l'entreprise (bureau d'études, services gestionnaires, chef de chantier, ...)
  - participer à la gestion d'un service d'entretien ;
  - participer aux mesures topographiques et à l'interprétation des analyses de terrain ;
  - mettre en œuvre des connaissances techniques et architecturales soit du bâtiment et de la voirie locale, soit des ouvrages d'art, des voies de communication (routes, voies navigables et ferrées) en appliquant les réglementations en vigueur ;
  - intervenir de façon pluridisciplinaire dans les domaines de la construction métallique, du béton armé, du bois, pour la réalisation des constructions publiques et privées ;
  - diffuser à tous les niveaux de l'entreprise les prescriptions du plan de sécurité et de santé, identifier les risques et envisager les mesures à prendre.

## **4.2. Chargé de cours**

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- ◆ de négocier le contenu du stage en fonction des spécificités de l'entreprise qui accueille l'étudiant et de lui en communiquer le résultat ;
- ◆ d'observer l'étudiant dans ses activités professionnelles et de le conseiller pour le faire progresser ;

- ◆ de lui communiquer le résultat de ses observations et de ses entretiens avec la personne ressource dans l'entreprise au cours des séances d'évaluation continue ;
- ◆ de l'amener à pratiquer l'auto-évaluation ;
- ◆ de vérifier la tenue du carnet de stage ou du tableau de bord ;
- ◆ de contrôler l'application de la convention de stage ;
- ◆ d'évaluer l'intégration de l'étudiant au sein de l'équipe avec laquelle il est amené à travailler ;
- ◆ d'assurer le suivi de l'évolution du stage de l'étudiant
- ◆ de suivre et de conseiller l'étudiant dans la rédaction de son rapport.

## **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de participer activement aux différents travaux du métier du bachelier en construction en développant son autonomie et ses capacités d'auto-évaluation ;
- ◆ de rédiger un rapport d'activités décrivant le contexte professionnel au sein de l'entreprise, les différentes tâches exécutées et les problèmes professionnels rencontrés pendant le stage ;
- ◆ de défendre oralement son rapport d'activités.

Pour déterminer le **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de qualité des comportements professionnels et relationnels adoptés,
- ◆ le degré d'autonomie atteint,
- ◆ la cohérence, la précision et la logique du rapport,
- ◆ la pertinence du vocabulaire technique.

## **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.